



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Analyses et contrôles

de l'Université des Antilles et
de la Guyane - UAG

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académies : Antilles-Guyane

Établissement déposant : Université des Antilles et de la Guyane - UAG

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Analyses et contrôles

Secteur professionnel : SP2-Production et transformations

Dénomination nationale : SP2-7 Industries chimiques et pharmaceutiques

Demande n° S3LP150009215

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Unité de formation et de recherche (UFR) *Sciences exactes et naturelles* (Pointe à Pitre).
- Délocalisation(s) : Lycée Charles Coeffin (pour la réalisation des projets tutorés).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

Ouverte depuis septembre 2011, la licence professionnelle (LP) *Industrie chimiques et pharmaceutiques* spécialité *Analyses et contrôles* vise à former des techniciens supérieurs et assistants ingénieurs en chimie des matériaux, phytochimie et chimie de l'environnement. Leurs connaissances générales doivent également leur permettre de travailler dans les domaines aussi variés que l'agro-alimentaire, le contrôle du traitement de l'eau ou la cosmétique. En complément des connaissances spécifiques aux domaines de l'analyse chimique, cette formation initiale souhaite développer l'autonomie et l'adaptabilité des futurs diplômés pour une intégration et une participation à la vie de laboratoires privés ou publics. Cette formation initiale de l'Université des Antilles et de la Guyane permet une insertion professionnelle à un niveau Bac+3.

L'équipe pédagogique est formée d'une majorité d'enseignants du département de chimie (40 %) auxquels s'ajoutent des intervenants d'autres départements de l'université (35 %) et des professionnels (25 %). Le programme pédagogique comporte six unités d'enseignements (UE) communes à l'ensemble des étudiants dont deux sont respectivement le projet tutoré et le stage (38 % des crédits européens (ECTS)) et une unité de spécialisation de 45 heures au choix (matériaux, phytochimie ou chimie de l'environnement). La formation accueille des diplômés de BTS *Chimie*, DUT *Génie biologique* et étudiants ayant validé deux années de licence.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le programme pédagogique proposé pour cette licence professionnelle articulé autour de sept UE (380 heures eqTD hors projet tuteuré) est cohérent avec les compétences souhaitées pour les diplômés et l'étendue des métiers visés. Une première UE permet de prendre en compte la diversité des publics en proposant une remise à niveau. Les quatre UE suivantes dispensent les connaissances relatives aux objectifs de la spécialité. Des enseignements sont communs à la licence de chimie et de biologie géologie santé. Les UE de projet tuteuré (140 heures – 27 % du volume horaire global) et stage permettent la mise en situation des étudiants. Le dossier ne donne pas d'information permettant de positionner la formation dans l'offre régionale.

Le pilotage de cette LP est assuré uniquement par le responsable de la formation qui sélectionne les intervenants extérieurs, organise l'emploi du temps et assure la délibération finale. L'ensemble des intervenants constitue l'équipe pédagogique pour laquelle aucun rôle ne semble défini. De même, il n'existe pas de conseil de perfectionnement sur lequel le responsable de la formation pourrait s'appuyer pour le fonctionnement et l'évolution de cette LP. Les professionnels ne participent à la formation que pour moins de 20 % du volume horaire et est en deçà des exigences fixées par l'arrêté de 1999 sur la structuration des LP. Même si le contexte socio-économique régional est particulier (territoire d'outre-mer) et que les laboratoires présents et spécialisés en chimie analytique sont de petite, voire de moyenne taille, la relation formation/professionnels reste insuffisante.

Les promotions sont petites (7 à 11 étudiants) malgré un nombre de préinscrits constant (15 personnes) et fait déjà état de fermetures temporaires (2011-2013 et 2013/2014) alors que les modalités de sélection des candidats ne sont pas différentes de ce qui est pratiqué communément (examen du dossier, entretien).

Le taux de réussite pour cette formation est assez faible (64 % - 86 %) et serait en partie justifié par des abandons. De plus, une enquête d'insertion professionnelle, même imprécise, conduit à montrer un taux d'insertion bas et un taux de poursuite d'étude non négligeable (28 %), pouvant remettre en question l'attractivité de la LP.

- Points forts :

- Prise en compte des publics différents en proposant une remise à niveau.
- Cohérence programme pédagogique/compétences.
- Délocalisation d'enseignements possibles pour donner l'accès à des installations de génie chimique non disponibles à l'Université.

- Points faibles :

- Trop faible participation des professionnels dans la formation.
- Absence de conseil de perfectionnement ou équivalent.
- Manque de structuration du pilotage.
- Faible taux de réussite.
- Faible taux d'insertion et manque d'informations pour apprécier l'adéquation formation/insertion professionnelle.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est important de restructurer le pilotage de la spécialité et essentiel de mettre en place un conseil de perfectionnement dans la formation qui pourra contribuer efficacement à son évolution. Le partenariat avec les professionnels devra être également renforcé par l'augmentation du volume horaire de leurs interventions dans les unités d'enseignement spécifiques aux compétences visées, de manière à satisfaire aux recommandations de l'arrêté de 1999. Il est peut-être à réfléchir le partenariat avec un CFA, comme suggéré par le porteur du dossier et une orientation de la formation vers l'apprentissage pour augmenter son attractivité.

Il est également important de mettre en place un suivi efficace des diplômés pour avoir une vision claire des besoins des professionnels, les potentialités d'insertion et le taux d'insertion effectif des diplômés.



Observations de l'établissement

Présidence

Dossier suivi par :

Antoine Delcroix

Fixe : 0590 48 33 83

Mobile : 0690 28 10 27

Mail : adelcroix@univag.fr

**La Présidente de l'Université des Antilles
et de la Guyane**

A

**Monsieur le Président de l'AERES,
AERES,
20, rue de Vivienne,
75002 Paris**

Pointe-à-Pitre, le 18 septembre 2014

Nos réf. :

UAG-PRES/CMC/AD/DSA/N°2014 - 1502

Monsieur le Président,

**Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation de la licence
professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques / Analyses et contrôles
(Dossier : S3-LP150009215).**

**Aucune erreur factuelle significative n'a été repérée sur le document initial. Par
ailleurs, je n'ai pas remarques particulières à formuler quant aux observations formulées
par madame Sylvie Bercion, responsable de la mention.**

**Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations
distinguées.**

Pour la présidente de l'université des
Antilles et de la Guyane et par délégation de signature,



Corinne MENCE-CASTER
Le Directeur de cabinet,
Jocky NARAYANINSAMY

Pièce jointe : observations du responsable de diplôme.

Licence professionnelle : Industries Chimiques et Pharmaceutiques
Analyses et Contrôles
Dossier : 9215

Observations

Selon l'équipe pédagogique, le rapport évalue avec objectivité la Licence Professionnelle ICP – AC.
Elle en remercie les évaluateurs.

Cependant, les observations suivantes sont formulées :

- Il avait été décidé lors de la mise en place de cette Licence de ne pas l'ouvrir chaque année afin de ne pas aboutir à un nombre trop important de diplômés compte tenu de l'étroitesse du marché de l'emploi (même logique que la Licence professionnelle gestion et traitement des eaux, boues et déchets sur le pôle Guyane de l'UAG). Dans le cadre du développement de l'accueil du public issu de l'alternance et de la formation continue, il peut être proposé l'ouverture annuelle du diplôme.
- La Licence Professionnelle ICP-AC est la seule proposée dans ce domaine dans les trois régions Guadeloupe, Martinique et Guyane. Elle permet de former des étudiants de L2 STS Physique-Chimie formés sur l'une des trois Régions ainsi que les étudiants issus de BTS et de DUT des trois Régions. En deux promotions, la LP a accueilli des étudiants de Guadeloupe et de Martinique.
- Le taux de réussite a connu une progression sur les deux années ; l'évaluation de l'insertion professionnelle doit être renforcée en tenant compte des difficultés liées à la spécificité du marché de l'emploi propres aux régions d'outremer où les très petites structures dominent. Toutefois, il manque du recul pour évaluer correctement le véritable taux d'insertion professionnelle des diplômés dans un contexte économique globalement difficile.
- Une analyse régulière de l'évaluation des enseignements par les étudiants permettra en cas de besoin de faire évoluer les pratiques pédagogiques. Il est d'ores et déjà prévu de développer les outils numériques d'apprentissage avec le service compétent de l'Université (STICE).
- Concernant le Comité de perfectionnement, il n'a pas été mis en place car il n'était pas prévu dans la maquette initiale du diplôme. Sa composition est déjà arrêtée : trois représentants du milieu socio-économique (un ingénieur d'une société de transformation de plantes à actifs biologiques – HITECA- un technicien HSQE d'une entreprise œuvrant dans le domaine de l'environnement - KARUKEA ASSAINISSEMENT-, un ingénieur d'une société de matériaux –

CIMENTS ANTILLAIS-, deux représentants du Rectorat, en particulier le délégué académique à l'enseignement technique ainsi que les responsables pédagogiques du diplôme.

- La structuration du pilotage sera renforcée en développant notamment le suivi par le secrétariat du diplôme de l'insertion professionnelle des diplômés en lien avec le BAIP du pôle. Il est prévu par ailleurs de renforcer la proportion d'enseignements par des professionnels dont le volume horaire doit passer de 86 à 162 heures. Ces professionnels seront pour les disciplines scientifiques issues comme à l'heure actuelle des trois domaines d'insertion visés par le diplôme.

Mme Sylvie BERCION, MCF HDR
Responsable pédagogique du diplôme